



N° 23-028

**Décision portant désignation pour statuer
sur les recours présentés dans le cadre
du contentieux des étrangers**

La présidente du tribunal administratif d'Amiens,

Vu :

- le code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile, notamment les articles L. 352-4, L. 352-5, L. 352-6, L. 352-8, L. 352-9, L. 614-1 et suivants, L. 732-8, L. 743-20, L. 754-4, L. 754-5, L. 753-7 et suivants, L. 572-4, L. 572-5, L. 572-6, L. 752-5, L. 752-6, L. 752-11, L. 752-7 et suivants ;
- le code de justice administrative, notamment les articles L. 222-2-1, L. 776-1, L. 777-2, L. 777-3, L. 777-4, R. 776-1, R. 777-1, R. 777-2 et R. 777-3.

DECIDE :

Article unique : Sont désignés pour statuer au titre des articles L. 352-4, L. 352-5, L. 352-6, L. 352-8, L. 352-9, L. 614-1 et suivants, L. 732-8, L. 743-20, L. 754-4, L. 754-5, L. 753-7 et suivants, L. 572-4, L. 572-5, L. 572-6, L. 752-5, L. 752-6, L. 752-11 et L. 752-7 et suivants du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile :

- M. Bertrand BOUTOU, président,
- M. Christophe BINAND, président,
- M. Samuel THERAIN, président,
- Mme Clémence GALLE, présidente,
- M. Arnaud LAPAQUETTE, premier conseiller,
- Mme Alice MINET-LELEU, première conseillère,
- Mme Anne-Laure PIERRE, première conseillère,
- Mme Anne RONDEPIERRE, première conseillère,
- M. Marc MENET, premier conseiller,
- Mme Caroline PELLERIN, première conseillère,
- M. Julien RICHARD, premier conseiller,
- Mme Victoire GUILBAUD, conseillère,
- M. Vivien BEAUJARD, conseiller,
- Mme Djamela LAMLIH, conseillère,
- Mme Léa BAZIN, conseillère,
- Mme Pauline BEAUCOURT, conseillère,
- M. Victorien LE GARS, conseiller,
- M. Emmanuel FUMAGALLI, conseiller,
- Mme Juliette PARISI, conseillère.

Fait à Amiens, le 3 juillet 2023

La présidente,

Florence DEMURGER